

Conditions Générales de Vente (conditions générales du 01.11.2022)

Champ d'application

Le client reconnaît que les présentes conditions générales de vente s'appliquent à toutes les transactions commerciales avec CIN CELLIOSE-Division Déco, annulant celles précédemment établies. Il déclare expressément et irrévocablement les avoir reçues à cette date, les accepter et s'engager à les respecter.

Des situations exceptionnelles ou des clauses additionnelles doivent être soumises à une validation par écrit de CIN CELLIOSE-Division Déco, les pratiques habituelles étant considérées comme une simple tolérance et non comme une révocation des présentes conditions générales de vente.

L'attribution de la qualité de revendeur agréé à un client dépend de l'acceptation expresse de CIN CELLIOSE-Division Déco et de la conclusion du contrat de revente correspondant.

Produits

CIN CELLIOSE-Division Déco garantit la conformité de ses produits aux spécifications techniques et aux instructions d'utilisation mentionnés dans leurs fiches techniques. Leur application doit être effectuée dans le respect de celles-ci.

En outre, et conformément aux directives 210/75/UE et 2004/42/CE, il est fait expressément référence au fait que les produits identifiés par le marquage V ne peuvent être utilisés sans restriction que dans le cadre d'activités menées dans des installations certifiées et autorisées, et que leur utilisation dans installations de petite dimension est limitée aux revêtements qui ne concernent aucun composant pour bâtiments.

Par conséquent, CIN CELLIOSE-Division Déco ne peut pas être tenu responsable de toute utilisation déficiente ou illégale des produits en dehors des dispositions des paragraphes précédents, dont les résultats ou les conséquences seront de la seule responsabilité du client.

Prix et modalités de règlement

Les produits sont facturés conformément aux prix figurant dans la grille tarifaire en vigueur à la date de la facturation.

Les prix sont ré ajustables à tout moment, sans qu'un préavis soit nécessaire.

Sauf convention expresse contraire, les règlements seront effectués dans les locaux de CIN CELLIOSE-Division Déco, selon les conditions préalablement établies entre les parties.

Les ventes à crédit dépendent de l'accord exprès et écrit de CIN CELLIOSE-Division Deco. En cas d'approbation, une limite de crédit sera attribuée au client et celle-ci pourra évoluer en fonction du montant mensuel d'achat et des modalités de paiement.

L'absence de règlement à la date d'échéance de la facture ou le paiement par chèque sans provision, entraîne la suspension immédiate, temporaire ou définitive de toute vente à crédit, ainsi que l'échéance immédiate de toute autre vente à crédit en cours au nom du client, sans préjudice du droit de facturer des intérêts au taux légal applicable et d'obtenir un recouvrement judiciaire.

En cas de retard de paiement et de craintes fondées sur la solvabilité et la crédibilité du client, CIN CELLIOSE-Division Déco est en droit d'exiger des garanties supplémentaires ou des paiements anticipés des factures non échues.

L'acceptation ponctuelle d'un ou de plusieurs retard de paiement n'implique pas la modification des présentes conditions générales de vente, ni des modalités de crédit, ni des conditions de règlements attribuées au client.

Jusqu'à son paiement intégral, la propriété des produits est réservée à CIN CELLIOSE-Division Déco.

Commandes et livraisons

Les commandes de produits ne sont valables qu'une fois formellement acceptées par CIN CELLIOSE S.A. Leur traitement est soumis aux règles du Plan de Traitement et de Distribution des Commandes, disponible dans l'espace client du site internet www.cin.com, espace client. Ce document peut être également obtenu suite à une demande au Customer Service de l'entreprise.

Réception des commandes

Lors de la livraison, le client doit examiner la commande afin de vérifier sa conformité avec le bon de commande et le bon de livraison respectifs. Tout silence sera considéré comme une acceptation tacite de celle-ci.

Comme preuve de conformité de la commande, le client doit signer le bon de livraison qui l'accompagne et un duplicata de ce dernier doit être remis au transporteur ou retourné immédiatement à CIN CELLIOSE-Division Déco.

Réclamations

L'application et l'utilisation des produits CIN échappent à son contrôle et ainsi la responsabilité de cette application et de cette utilisation incombent entièrement à l'acheteur.

Les conseils techniques donnés par CIN CELLIOSE-Division Déco avant ou après la livraison des produits sont à titre indicatif et donnés de bonne foi. Ils proviennent des connaissances dans l'état actuel de la technique, raison pour laquelle ils doivent être testés et ne peuvent en aucun cas engager sa responsabilité.

Les réclamations, par écrit et dans les 10 jours de leur constatation ne seront acceptées que pour les défauts de fabrication ou les non-conformités par rapport au bon de commande.

Aucune réclamation ne sera acceptée si les obligations du client concernant la réception des commandes n'ont pas été remplies et que les documents de livraison ne sont pas référencés.

La seule obligation de CIN CELLIOSE-Division Déco sera le remplacement de la commande ou le remboursement du prix déjà payé pour la marchandise reconnue défectueuse, n'acceptant aucune autre responsabilité pour d'autres pertes et dommages.

Retours

Les retours ne seront admissibles qu'en cas de réclamations acceptées par CIN CELLIOSE Division Déco, suite à son accord préalable par écrit. Elles devront toujours être accompagnées du bon de retour concerné avec la mention du produit et de la quantité en question, ainsi que le numéro du document sur lequel s'est basée la commande.

Nullité

La nullité totale ou partielle de l'une des stipulations des Conditions Générales n'entraînera pas l'annulation de celles-ci dans leur ensemble.

Jurisdiction

Pour le jugement et l'appréciation de toutes questions émergentes / sujets émergents des conditions générales de vente y compris leur validité, leur interprétation et leur application sera porté devant le Tribunal de Commerce de Lyon, renonçant expressément à tout autre tribunal, sauf si la loi en dispose autrement.